



État des lieux nickel problemement avec notaire + locapass

Par **2005pesquet**, le **27/02/2009** à **13:24**

bonjour, que puis-je faire ? voici mon problème
J'étais locataire d'une maison pendant 5 ans, j'ai bénéficié de locapass.
Lors du départ, état des lieux nickel, signé par tout le monde : locataire, propriétaire et agent notarié. RAS
15 jours plus tard, le propriétaire proteste, nous lui avons volé une parabole, la toiture est endommagée parce qu'on a repris notre parabole et le terrain est en mauvais état... (informations éronées, la parabole était à nous depuis le départ) Le proprio donne des devis au notaire.
479 euros pour le terrain par un paysagiste... Nous contestons les devis. mais le notaire accepte les requettes du proprio ce qui fait que locapass récupère 300 euros au lieu de 900!!! nous sommes totalement impuissant car tout s'est fait dans notre dos, aucune communication du notaire. que peut-on faire merci

Par **sacha06**, le **27/02/2009** à **13:44**

bonjour,
je ne suis pas juriste, mais le constat des lieux est très important, si il a été signé par tous les parties concernées, vous êtes couverts et le propriétaire ne peut pas contester le constat des lieux il aurait dû le faire en temps voulu, une fois que le constat des lieux est signé, il ne peut le contester. Faire un courrier au notaire en A/R en lui notifiant qu'un constat des lieux a été fait et signé par toutes les parties et que si vous n'obtenez pas gain de cause vous saisirez le Conseil de l'Ordre des Notaires et entamerez une procédure devant les autorités compétentes.

Par **2005pesquet**, le **17/04/2009** à **15:22**

bonjour, mon probleme persiste, l'agence à transmis mon courrier au proprio mais pas de nouvelle, que puis-je faire? merci

Par **sacha06**, le **17/04/2009** à **15:37**

Bonjour,rnrnVous avez envoyez un courrier en A/R comme suggerez la dernière fois ?

Par **2005pesquet**, le **17/04/2009** à **16:38**

oui, tout a fait. le notaire en a accusé reception, au bout de 15 jours, il m'a notifier que ma demande était transmise au proprio...et pas de nouvelle!

Par **sacha06**, le **18/04/2009** à **22:47**

BonjourrnrnVous avez fait ce qui fallait maintenant attendez et s'il veut vous mettre en procédure vous êtes dans vos droits vous risquez rien ne soyez pas intimidé il perdra bon courage et n'hésitez pas a me tenir informer rnrnrnCordialement

Par **2005pesquet**, le **23/04/2009** à **20:46**

voici les nouvelles fraîches, le proprio a contacter son avocat est veux faire une procedure au notaire pour ne pas avoir faire un bon état des lieux. alors j'attends et je transmet mon dossier à l'aide juridique de mon assurance. @+